



Projet d'Appui à l'Insertion et à l'Emploi Décent par la Formation Professionnelle (PAIED-FP)

Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour une Mission de Maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation et d'extension de trois (3) écoles publiques de formation professionnelle en Guinée.

Sélection de Consultants (Cabinet d'architecture / Bureau d'études techniques / Bureaux d'études de maîtrise d'œuvre).

1. Contexte

Le Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) de la République de Guinée a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD"), pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Insertion et à l'Emploi Décent par la Formation Professionnelle (PAIED-FP), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux de réhabilitation et/ou d'extension d'infrastructures de trois écoles publiques de formation professionnelle relevant du Ministère.

2. Description des services

Le présent AMI s'adresse aux firmes de consultants (cabinets d'architecture ; bureaux d'études techniques ; bureaux d'études de maîtrise d'œuvre ou groupements de maîtrise d'œuvre).

Les Services du Consultant auront pour objet la réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre (MOE contrôle et supervision) des travaux d'entreprises pour la réhabilitation et l'extension des trois (3) écoles de formation professionnelle ciblées par le projet PAIED-FP. Les services confiés au Consultant comprennent la réalisation des missions suivantes :

- les relevés topographiques ;
- les études géotechniques ;
- les études techniques et architecturales d'avant-projet sommaire, détaillé, les plans et la préparation ou constitution du dossier de consultation d'entreprises ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage dans le processus de passation des marchés de travaux et mobilier ;
- le contrôle et la supervision de l'exécution des travaux jusqu'à la réception, y compris le suivi de la période de parfait achèvement, et la validation des études d'exécution produites par les entreprises.

Les surfaces prévisionnelles prévues en réhabilitation ou extension sont indiquées ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	REHABILITATION (m ²)	CONSTRUCTION NEUVE (m ²)
Ecole Normale des Professeurs d'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP) de Matoto	2075	899
Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage (ENAE) de Koba	2453	540
Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) de Mamou	1067	303

Le METFPE invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

3. Eligibilité

Les candidats devront remplir les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD, qui sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures. Compétences et qualifications requises

Le Candidat, seul ou en groupement, devra présenter a minima les compétences suivantes pour être sélectionné dans la liste restreinte:

Compétence 1 : Architecture

Compétence 2 : Ingénierie des structures.

Compétence 3 : Ingénierie des fluides (électricité, climatisation, plomberie, assainissement).

Il est également demandé que le Candidat possède (à travers un co-traitant le cas échéant) :

- la **qualification pour l'exercice de l'architecture en Guinée** - afin d'assurer les démarches administratives nécessaires à l'obtention de permis de construire.
- la **qualification pour l'exercice de l'ingénierie BTP en Guinée**.

4. Dossier de Manifestation d'intérêt

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services et qu'ils possèdent les qualifications professionnelles requises. Le dossier de Manifestation d'intérêt devra ainsi comporter :

- Registre du commerce et de crédit mobilier (RCCM) ou un statut notarié (à présenter également pour chaque co-traitant en cas de groupement) ;
- Preuve d'inscription à l'Ordre National des Architectes de Guinée (ONAG) ;
- Preuve d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs BTP de Guinée (ONIBAT)
- Chiffre d'affaires des trois (3) dernières années (pour chacun des co-traitants en cas de groupement) à présenter dans le tableau **AMI-01** ;
- Tableau de justification des compétences à présenter dans le tableau **AMI-02** (en identifiant pour chacune des 3 compétences requises le co-traitant qui porte la compétence, le cas échéant) ;
- Présentation des références listées dans le tableau **AMI-02**, au moyen des fiches type **AMI-03** dûment remplies pour chaque référence, et accompagnées pour chaque référence d'une attestation de bonne exécution (ABE) ;
- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, dont le formulaire est joint en Annexe, à fournir signée avec la candidature, sans modification du texte.

5. Analyse des candidatures et constitution de la liste restreinte

L'expérience des Candidats qualifiés sera évaluée au moyen des références de projets similaires à l'objet du marché présentés dans le dossier.

Les références présentées devront correspondre à des projets de construction ou réhabilitation de **bâtiment livrés entre 2017 et 2024**. La date retenue pour comptabiliser une expérience sera celle de la **réception provisoire des travaux**.

Le caractère similaire des références sera apprécié sur la base des critères suivants en lien avec la nature des Services demandés :

Ampleur des marchés :

Critère 1 : Production d'études architecturales sur un projet de construction neuve et de réhabilitation/extension de bâtiment, d'un montant travaux TCE supérieur à 11 milliards GNF H.T ou de Surface Utile (S.U.) supérieure à 1.500 m².

Critère 2 : Production d'études techniques (structures et/ou fluides) sur un projet de construction neuve ou de réhabilitation de bâtiment, d'un montant travaux TCE supérieur à 11 milliards GNF H.T ou de Surface Utile (S.U.) supérieure à 1.500 m².

Critère 3 : Mission de supervision des travaux sur un projet de construction neuve ou de réhabilitation de bâtiment, d'un montant travaux TCE supérieur à 11 milliards GNF H.T.

Domaine d'expertise technique :

Critère 4 : Production d'études *architecturales* sur un projet de construction de bâtiment de logement ou hôtelier au minimum en R+1 d'un montant de travaux TCE supérieur 11 milliards GNF H.T.

Critère 5 : Direction de l'exécution de travaux *en site occupé* (site contenant d'autres bâtiments maintenus en service durant les travaux) pour la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments d'un montant de travaux TCE supérieur 11 milliards GNF H.T.

Contexte géographique :

Critère 6 : *Réalisation en Guinée et/ou un pays similaire et en langue française* des références présentées au titre des critères précédents (Ampleur des marchés et Domaine d'expertise technique).

Sera rejetée toute candidature qui ne présenterait pas l'un des éléments suivants :

- Inscription à l'ONAG
- Au moins une référence pour chacun des cinq (5) critères

Les références suivantes ne seront pas prises en compte dans l'analyse :

- projets non livrés entre 2017 et 2024

Les cinq ((5) meilleures références de chaque candidat seront sélectionnées et permettront de dresser une liste restreinte de Candidats en fonction du nombre de critères de similarité remplis sur l'ensemble de ces cinq (5) références. **Il est donc demandé au candidat de ne pas présenter un nombre excessif de références pertinentes** sachant que les références moins bonnes que les cinq (5) meilleures ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

NB : Les meilleures références du Candidat sont celles pour lesquelles le plus de critères de similarité sont remplis **simultanément**. En cas de groupement, les références sont analysées à l'échelle du groupement.

Le METFPE dressera une liste restreinte de **cinq (5) Candidats maximum**, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats pour la 5^{ème} place dans la liste restreinte, les candidats seront départagés en fonction des critères suivants, par ordre de priorité :

- Nombre le plus élevé de références remplissant simultanément le plus de critères.
- Candidat dont le mandataire présente le chiffre d'affaires le plus élevé (moyenne des 3 dernières années).

6. Modalités de remise des manifestations d'intérêt

Les Manifestations d'Intérêt doivent être envoyées sous format .pdf par courrier électronique aux adresses ci-dessous pour **05 septembre 2024 à 15h 30** (heure de Conakry – Guinée) : la date d'envoi du courrier électronique en fera foi. En cas de difficultés d'envoi direct, le candidat peut procéder par lien téléchargeable de manière simple sans exigence de mode de passe.

Destinataire : prmp@metfp.gov.gn

Copie à : sniem@metfp.gov.gn

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en adressant leurs questions par courrier électronique aux adresses suivantes :

Destinataire : prmp@metfp.gov.gn

Copie à : sniem@metfp.gov.gn

Le 19/07/2024

P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général



Dr Julien BONGONO